



## Certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° F-03-E-218 du 30 juin 2003

Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par décision du 22 août 2001

DDC/22/D060728-D1

### Règle A.R.M. pour cuves de chais (classe II)

-----

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/CEE du 26 juillet 1971 modifiée relative aux dispositions communes aux instruments de mesure et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 73/362/CEE du 19 novembre 1973 relative aux mesures matérialisées de longueur, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié portant application des prescriptions de la CEE relatives aux dispositions communes aux instruments de mesure et aux méthodes de contrôle métrologique, du décret n° 75-906 du 16 septembre 1975 modifié réglementant la catégorie d'instruments de mesure : mesures de longueur et de l'arrêté du 3 février 1977 modifié relatif à la construction et à la vérification des mesures de longueur.

#### FABRICANT :

Société A.R.M. – Z.I. – 11-12 rue du Lugan – 33130 BEGLES

#### OBJET :

Le présent certificat renouvelle le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 93.00.211.005.0 du 28 juin 2003 <sup>(1)</sup> relatif à la règle millimétrique THEIN pour cuves de chais, transféré au bénéfice de la société A.R.M. par le certificat n° 97.00.211.001.0 du 8 avril 1997 <sup>(2)</sup>.

#### CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques du modèle objet du présent certificat sont identiques à celles du modèle approuvé par le certificat n° 93.00.211.005.0 précité.

#### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont identiques à celles définies dans le certificat n° 97.00.211.001.0 précité à l'exception du signe d'approbation C.E.E. de modèle situé entre le troisième et le quatrième centimètre, modifié comme suit :

F 03  
E-218

**CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :**

Les conditions particulières de vérification définies dans le certificat n° 93.00.211.005.0 précité sont inchangées.

**CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION :**

Les conditions particulières d'installation définies dans le certificat n° 93.00.211.005.0 précité sont inchangées.

**DEPOT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/D060728-D1 et chez le fabricant.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable jusqu'au 28 juin 2013.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification

- (1) Revue de Métrologie : juin 1993, page 805
- (2) Revue de Métrologie : juillet 1997, page 258.